



Publié le 17/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

OJ N° 026 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.

Appel à Projets " Nouvelles Filières " - Edition 2019. Avenant n°1 à la convention attributive de subvention à l'association Euskal Erle Beltza.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°34) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°55) ; CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°10) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°26) ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine (à compter de l'OJ N°9) ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°26) ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°26) ; OCAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; BACH Fabrice-Sébastien ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; OLIVE Claude ; SANBERRO Thierry ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à BLEUZE Anthony ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à CARRERE Bruno ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

OJ N° 026 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.

Appel à Projets " Nouvelles Filières " - Edition 2019. Avenant n°1 à la convention attributive de subvention à l'association Euskal Erle Beltza.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE

Mes chers collègues,

L'association Euskal Erle Beltza, implantée à Ixassou, a été créée en 2012 à l'initiative d'apiculteurs du Pays Basque. Elle a pour objectif de préserver la diversité naturelle de l'abeille noire endémique du Pays Basque, tout en opérant une sélection génétique visant à améliorer ses performances et sa vitalité. Cette association regroupe 80 apiculteurs, dont cinq apiculteurs professionnels, et 150 ruches. Elle s'est structurée autour de deux grands axes : un axe sélection de l'abeille noire et un axe formation-animation.

Lauréate de l'édition 2019 de l'Appel à Projets « Nouvelles Filières » initié par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'association Euskal Erle Beltza a, dans le cadre d'une convention de soutien conclue avec la Communauté d'Agglomération, pour projet d'élaborer un programme de sélection de l'abeille noire du Pays Basque, par testage de la descendance avec objectif de diffusion du progrès génétique élaboré, via :

- le choix des mâles reproducteurs par la mise en place de station de fécondation ;
- le développement de l'insémination artificielle ;
- la diffusion des connaissances avec la création d'une exposition permanente et itinérante.

Par délibération du Conseil permanent du 17 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité accompagner l'association Euskal Erle Beltza dans son projet en lui accordant une subvention de 7 708,80 € sur un programme d'actions de 9 636 €.

La convention, signée le 1^{er} octobre 2019, prévoit dans son article 3 que les dépenses relatives à ce projet devront être réalisées au plus tard au 31 décembre 2021.

Même si la plupart des actions ont débuté, les restrictions liées à la crise sanitaire ainsi que les incendies de la Rhune de février 2021 ont entraîné du retard dans leur mise en œuvre :

- la mise en place de la station de fécondation à Iraty, qui était prévue au printemps 2021, a dû être repoussée au printemps 2022 car l'apiculteur qui fournit les essaims issus de la sélection génétique de l'association a perdu la majeure partie de son cheptel lors des incendies du Massif de la Rhune ;
- trois apiculteurs de l'association devaient être formés à l'insémination artificielle début 2021 afin de pouvoir inséminer les reines au printemps 2021. Cette formation a dû être annulée car le formateur qui est basé au Pays Basque Sud n'a pas pu se déplacer à cause des mesures de restriction sanitaire. Cette formation sera donc repoussée à l'automne 2021 ou au printemps 2022, afin que l'insémination artificielle puisse avoir lieu au printemps 2022 ;

Le travail de création de l'exposition est quant à lui en cours avec des étudiants du lycée agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Dans ce contexte, l'association Euskal Erle Beltza sollicite une prorogation, jusqu'au 31 août 2022, du délai de réalisation de son projet.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Lancer les appels à projets communautaires, désigner les lauréats et signer les conventions de financement correspondantes » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, en faveur de l'association Euskal Erle Beltza, dans le cadre de son projet d'élaboration d'un programme de sélection de l'abeille noire du Pays Basque par testage de la descendance avec objectif de diffusion du progrès génétique, la prorogation jusqu'au 31 août 2022 du délai de réalisation de ses actions, soutenues au titre de l'Appel à Projets « Nouvelles Filières » - Edition 2019 ;
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de soutien initiale ci-annexé, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer. |

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.